
VERSION DÉFINITIVE du Bilan Financier relatif à l'année 2025

Mise en ligne le 19 octobre 2026 (Encodage : UTF8)
Bilan Financier 2025 présenté à l'AG 2026 de la FFII France
http://www.ffii.fr/ag_saintraphael_2026

===En bref===

* Recettes de l'exercice : 480,01 €
* Dépenses de l'exercice : 542,58 €
* Résultat : -62,57 € (déficit)
* Patrimoine au 31/12/2025 : 7288,24 €
* 7 cotisations encaissées, 8 adhérents à jour au 31 décembre 2025

En clair : l'association a reçu 480 euros et dépensé 543 euros. Le déficit de 63 euros est le premier depuis 2020, et les réserves s'élèvent à 7288 euros. Les charges qui reviennent chaque année sont d'environ 512 euros : le serveur, la banque, l'hébergeur et l'adhésion croisée AFUL. Aucun frais de nom de domaine n'est à prévoir avant juin 2033.

===Recettes===

7 adhérents ont réglé leur cotisation en 2025

* Cotisations : 380,00 €
* Dons : 100,01 €
* Report de caisse : 0 €

Le total des recettes 2025 s'élève donc à 480,01 euros.

Ces cotisations se répartissent en 270 euros reçus par virement et 110 euros reçus par Paypal. Aucun chèque n'a été encaissé en 2025.

Les 200 euros versés par l'AFUL sont une adhésion croisée : la FFII France a versé la même somme à l'AFUL en 2025. Les ressources propres de l'association s'élèvent donc à 280,01 euros.

===Dépenses===

Frais fixes : 296,20 €

* Structurels: 96,20 €
 Les frais bancaires (BRED) : 73,20 €
 abonnement annuel 17,40 € + 12 x 4,65 €
 Les frais d'infrastructure : 23,00 €
 1. Gandi NDD (ffii.fr) : 0 €
 réglé jusqu'au 30 juin 2033
 2. Cotisation heberg. lautre (site www.ffii.fr) : 23,00 €

* Récurrents: 200,00 euros
 Adhésions croisées AFUL-FFII: 200 €

Frais variables : 246,38 €

* Paypal : 4,50 €
* Frais Dedibox (Scaleway), 12 x 17,99 € : 215,88 €
* Cadeau ADULLACT : 26,00 €

Le montant des dépenses d'exercice s'élève donc à 542,58 euros.

Les dépenses baissent de 139 euros par rapport à 2024. Aucun frais de nom de domaine n'a été payé cette année : le renouvellement réglé en 2024, 161,89 euros, porte l'échéance de ffii.fr au 30 juin 2033.

===Patrimoine===

Au 31/12/2025, les liquidités bancaires s'élèvent à 7164,60 €
Au 31/12/2025, le compte Paypal est créditeur de 123,64 €
Au 31/12/2025, la caisse en espèces s'élève à 0 €
Au 31/12/2025, les chèques non déposés s'élèvent à 0 €

Le patrimoine de la FFII France s'élève donc à 7288,24 euros à date de clôture

Patrimoine	31/12/2014	6505,78 €
Patrimoine	31/12/2015	6132,97 €
Patrimoine	31/12/2016	6100,08 €
Patrimoine	31/12/2017	5555,91 €
Patrimoine	31/12/2018	5162,62 €
Patrimoine	31/12/2019	4990,81 €
Patrimoine	31/12/2020	4773,41 €
Patrimoine	31/12/2021	6325,89 €
Patrimoine	31/12/2022	7112,17 €
Patrimoine	31/12/2023	7306,97 €
Patrimoine	31/12/2024	7350,81 €
Patrimoine	31/12/2025	7288,24 €

===Conclusion===

Les recettes ne couvrent pas tout à fait les dépenses.

L'exercice est déficitaire de 62,57 euros en 2025.

Pour mémoire : l'exercice était bénéficiaire de 43,84 euros en 2024.

Le nombre de cotisations encaissées baisse encore, de 9 en 2024 à 7 en 2025.

Sur les 380 euros qu'elles représentent, l'adhésion croisée de l'AFUL en pèse 200 à elle seule.

Six adhésions sont arrivées à échéance en 2025 sans être renouvelées avant la clôture, et l'une d'elles l'a été depuis. Il reste 8 adhérents à jour au 31 décembre 2025. Ces six cotisations valaient 150 euros en 2024, soit plus que le déficit, donc les relancer est le levier le plus simple.

Le maintien de ce régime de dépense permet à l'association de continuer à promouvoir son action.

Il est vrai qu'il n'y a jamais eu d'adhésions massives à la FFII France, pour mémoire, le nombre annuel de cotisations encaissées a été de :

27 en 2013
17 en 2014
19 en 2015
21 en 2016
18 en 2017
21 en 2018
21 en 2019
14 en 2020
19 en 2021
14 en 2022
11 en 2023
9 en 2024
7 en 2025

(Le bilan 2024 annonçait 44 cotisations pour l'année 2024. C'était une erreur de saisie : le registre des cotisations en compte 9, chiffre que ce bilan retient.)

===Note de méthode===

Le tableau de synthèse joint (synthese-bilan-financier-FFII-2025.ods) affiche 560,01 euros de recettes et 622,58 euros de dépenses. L'écart de 80 euros est un retrait du compte Paypal vers le compte bancaire, initié le 2 janvier 2025 et crédité le lendemain. Ce mouvement interne figure dans les deux colonnes du tableau et ne change pas le résultat. Il est écarté ici des deux côtés.

Cordialement,

Le trésorier - Xavier Roche

Le président - René Paul Mages

Octobre 2026